



ÉDITO

Chers amis,

L'année 2015 est pour Parole Citoyenne un anniversaire important.

En effet, cela fait 20 ans que nous avons créé notre association. 20 ans que nous tentons de vivre et de faire vivre l'expression de tous au service de l'intérêt général, de la démocratie réelle et de la res publica. Avec courage, ténacité et conviction !

20 ans et des fondateurs toujours actifs et pour certains toujours membres du bureau. Je tiens ici à les remercier.

Cette fidélité et cette persévérance prouvent la pertinence de notre intuition première et la précocité de notre réflexion initiale. La "parole citoyenne" - ou dit autrement la citoyenneté active - reste fondamentale. Elle s'inscrit pour nous dans l'éducation populaire, concept et pratiques plus que jamais d'actualité.

Nous fêterons cette année de référence en organisant le **samedi 14 Novembre** prochain un colloque sur le thème "Quelle République voulons-nous ? Savoir – comprendre – agir ?" Cela se passera au Nouveau Siècle au centre ville de Lille.

Les bases de la République sont aujourd'hui rongées par les tentatives de communautarismes, le populisme, mais aussi par le discrédit grandissant envers la classe politique. "Quelle République voulons-nous ?" interpelle chaque citoyen dans ses réflexions, ses actes et sa responsabilité.

Nous sommes en contact avec une personnalité politique de premier plan qui viendra clôturer cette demi-journée que nous voulons essentiellement interactive et surtout enrichissante pour tous et pour chacun.

Je vous remercie de réserver d'ores et déjà cette date et d'en faire part autour de vous afin que nous soyons très nombreux pour défendre nos valeurs.

Nous vous invitons également **lundi 5 octobre** à l'Assemblée Générale de Parole Citoyenne à la MRES de Lille, pour définir nos projets 2015/2016.

N'oubliez pas de consulter et de faire connaître notre site www.parolecitoyenne.net où vous retrouverez toutes nos informations.

La présidente, Colette BLOCH

Notre association a pour but de développer les idées républicaines, laïques et européennes ; de promouvoir la participation de Parole Citoyenne à la vie publique.

ADHÉREZ, C'EST SOUTENIR NOTRE ACTION...

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

COURRIEL : _____ @ _____

ADHÈRE À L'ASSOCIATION PAROLE CITOYENNE POUR 2015 (20 EUROS)

ADRESSER VOTRE ADHÉSION AVEC VOS COORDONNÉES COMPLÈTES À L'ADRESSE EN PAGE 4.



EVASION FISCALE, UN POT AUX ROSES MONDIAL

Le 23 mars dernier, Parole Citoyenne recevait Éric Bocquet, Sénateur du Nord et maire de Marquillies sur le thème de l'évasion fiscale. Une démonstration implacable.

En tant que rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale sur "l'évasion fiscale des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales", Éric Bocquet est particulièrement au fait de la situation et dénonce l'hypocrisie et la connivence générales.

Après avoir défini ce qu'est l'évasion fiscale, le Sénateur nous livre quelques chiffres : 98 % des échanges sont des flux financiers et seuls 2 % servent l'économie utile. 1/3 du PIB du monde se trouve dans les paradis fiscaux, en Europe (Pays Bas, Autriche, Hongrie, Luxembourg, Suisse, Jersey, Monaco, Andorre...) et bien sur Singapour, Hong Kong, Macao, les îles Caïmans...

Le monde de l'évasion fiscale est très organisé. Les banques d'accueil sont des trusts et le blanchiment se cela se traduit souvent par ce qu'on appelle "les voyages" c'est-à-dire des coûts qui seraient administratifs pour la circulation de marchandise, mais en fait ce ne sont que des écritures. La perte fiscale européenne est de 1000 milliards d'euro par an, en France de 60 à 80 milliards ! Rappelons que notre déficit public est de 85,6 milliards d'euros en 2014... Poursuivons : le volume mondial de l'évasion fiscale est estimé à 7800 milliards en gestion privée. Pire, cela représente 850 et 1000 milliards de dollars de perte pour les pays en voie de développement. Quand on donne 1 euro à l'Afrique, on lui en prend 10...

Il faut remonter de quelques décennies pour comprendre les causes, essentiellement liées aux dérégulations, à l'automatisation des transferts, mais surtout à la politique ultra libérale de Reagan et Thatcher. De fait, face à la transaction à la milliseconde via le numérique, tout est objet de spéculation : blé, minerais, climat... Après avoir décrypté les caractéristiques et le fonctionnement des paradis fiscaux, notre intervenant a pointé du doigt l'organisation très rodée et particulièrement sophistiquée des échanges et des marges prises.

61 propositions concrètes

La commission d'enquête, composée de 21 sénateurs et de 7 administrateurs a travaillé pendant 6 mois et a auditionné plus de 140 personnes essentiellement sur les thèmes de l'évasion fiscale internationale et du rôle des banques. Elle a présenté au Sénat un rapport qui a été validé par l'ensemble des sénateurs et a formulé 61 propositions (qui ne sont pas encore votées).

<http://www.senat.fr/rap/r11-673-1/r11-673-1-syn.pdf>

Un public interloqué

Même si nous avons tous conscience des méfaits de l'évasion fiscale sur le monde, le débat qui a suivi a porté sur l'intégration ou non de l'argent de la criminalité dans ces chiffres, sur l'optimisation fiscale, sur la tétanisation évidente des États devant la finance... La réponse d'Éric Bocquet est cinglante : training Haute Fréquence ou THF = 5 minutes. Remonter la "filière" = 6 mois de travail. De fait, le système de l'évasion fiscale échappe à tout contrôle humain. Selon lui, il faut prôner l'interdiction du THF. Reste également la question du lobbying financier et de ceux qui sont employés dans les ministères puis dans les banques, des Hauts fonctionnaires à qui on fait des "ponts d'or". Ceux qui œuvrent à l'évasion fiscale sont très puissants et la partie est inégale.

Parmi les propositions faites, notons la création d'un haut commissariat à la protection des intérêts publics, l'imposition aux grands groupes d'une comptabilité pays par pays (avancée dans la loi de 2013), une règle générale anti évasion fiscale.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20130530trib000767424/1000-milliards-d-euros-le-cout-de-l-evasion-fiscale-dans-l-union-europeenne-.html>
<http://www.groupe-crc.org/L-EVASION-FISCALE-POUR-EUX-L-207>



SI LE PEUPLE AMÉRICAIN PERMET UN JOUR QUE LES BANQUES PRIVÉES CONTRÔLENT LEUR MONNAIE, LES BANQUES ET TOUTES LES INSTITUTIONS QUI FLEURIRONT AUTOUR DES BANQUES PRIVERONT LES GENS DE LEUR POSSESSION, D'ABORD L'INFLATION ENSUITE PAR LA RÉCESSION, JUSQU'AU JOUR OÙ LES ENFANTS SE RÉVEILLERONT SANS MAISON, SANS TOIT, SUR LA TERRE QUE LEURS PARENTS ONT CONQUIS. »
THOMAS JEFFERSON 1802

LA REFORME TERRITORIALE

Martine Filleul, alors 1^{ère} vice-présidente du Conseil Général, est intervenue le 2 février 2015 sur le thème de la réforme territoriale. Un vaste mouvement de réorganisation de la République.

Projet porté par Bernard Cazeneuve, Marylise Lebranchu, André Vallini, le Conseil constitutionnel a validé le 15 janvier 2015 la nouvelle carte à 13 régions et le calendrier des élections départementales et régionales, premier volet de la réforme territoriale adopté par l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014.

Une approche globale

Processus d'aménagement du territoire français, la décentralisation permet de transférer des compétences administratives de l'État vers des collectivités locales. L'article 1er de la Constitution précise que "l'organisation de la République française est décentralisée". La France compte 101 départements, 36 700 communes, 22 régions et 2 600 groupements intercommunaux. Aujourd'hui, la France compte quatre échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cet empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression "millefeuille territorial". Cette organisation est souvent illisible pour le citoyen et nuit à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Une importante réforme territoriale portée par le chef de l'État entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République. En jeu, la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens.

De quoi s'agit-il ?

Un premier volet a été ouvert en janvier 2014 avec la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La création d'un nouveau statut pour ces dernières amorce une vraie clarification de l'exercice des compétences au niveau local. Le 1^{er} janvier 2015 ont vu le jour les métropoles de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Rouen, Grenoble et Montpellier. Lille et Strasbourg sont devenues quant à elles métropole européenne et la Métropole de Lyon une collectivité territoriale à part entière avec un statut particulier. Celles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence verront le jour au 1er janvier 2016. Ces nouvelles entités auront plus de pouvoir et interviendront dans la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion internationale du territoire.

Le deuxième volet de la réforme territoriale vise à réduire le nombre de régions de 22 à 13.

Troisième volet de la réforme territoriale, le projet NOTRe - nouvelle organisation territoriale de la République - vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes).

Ce projet de loi prévoit la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions. Ces deux échelons n'auront donc plus le droit d'intervenir sur tous les sujets, de dépenser dans tous les domaines d'action publique. Cela permettra de clarifier "qui fait quoi", d'harmoniser les politiques publiques entre les différents échelons, et d'éviter des dépenses inutiles lorsque que plusieurs niveaux de collectivités se concurrencent sur un même domaine d'action.

Les communes sont confortées

La commune est l'échelon de base de la République, celui de la démocratie locale. La commune demeure ainsi l'unique échelon de collectivité à disposer de la clause de compétence générale, qui lui permettra de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens. Cet échelon est également renforcé par de nouveaux outils encourageant les regroupements de communes. La proposition de loi dite des "communes nouvelles", proposée en parallèle du projet de loi NOTRe est soutenue par le Gouvernement, propose que les communes qui se lanceront dans cette démarche de rationalisation bénéficient d'une incitation financière.



NOUS JOINDRE...

RÉSIDENCE DAMPIERRE
PARC SAINT MAUR
59000 LILLE

TÉLÉPHONE :
06 07 02 22 00

E-MAIL :
colettebloch@wanadoo.fr

.../...

Les intercommunalités montent en puissance

Désormais, les 36 700 communes de France font partie d'une intercommunalité : communauté de communes, agglomérations urbaines ou encore métropoles. Lors des dernières élections municipales, les citoyens ont choisi pour la première fois leurs conseillers communautaires.

Les intercommunalités doivent compter au moins 20 000 habitants, être organisées autour d'un bassin de vie et porter des projets d'envergure. La réforme amplifie le processus d'intégration des communes pour faire changer les intercommunalités d'échelle en relevant le seuil d'intercommunalité de 5 000 à 20 000 habitants pour davantage de capacités à agir. Afin de diminuer le nombre de syndicats intercommunaux qui gèrent généralement les services d'adduction d'eau, les déchets ou les transports..., les compétences des intercommunalités sont élargies au tourisme, aux aires d'accueil des gens du voyage, à la petite enfance, aux maisons de services au public...

Des régions renforcées

Acteurs clés du redressement économique du pays, les régions seront renforcées en passant de 22 à 13. Cette nouvelle carte territoriale "prend en compte les volontés de coopération qui ont été déjà engagées par les élus et sera soumise au débat parlementaire", a expliqué le chef de l'État dans sa tribune à la presse quotidienne régionale du 3 juin 2014.

Elles seront en charge de l'élaboration d'un schéma régional en matière de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII) ; de la coordination sur leur territoire de toutes les actions en faveur de l'économie ; de l'animation des pôles de compétitivité. Elles se voient également confier la gestion des ports et des aéroports, infrastructures nécessaires au développement et à l'emploi. Elles piloteront encore toutes les politiques en matière de transport TER, et transports inter-urbains, ainsi que la voirie qui sont des politiques complémentaires dont l'efficacité sera renforcée si elles sont confiées à une seule collectivité. Enfin, elles disposent de l'autorité de gestion des fonds européens depuis 2014 dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et sont pleinement responsables en matière de formation professionnelle.

Elections départementales de 2015 : comment ça marche ?

Les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux. Ils seront désormais renouvelés en intégralité afin de renforcer la stabilité et la clarté des majorités pour la durée du mandat.

Un nouveau mode de scrutin a été adopté, au scrutin majoritaire et binominal à deux tours. Dans chacun des 2 054 nouveaux cantons sera élu un binôme de candidats toujours composé d'une femme et d'un homme. Il s'agit d'une étape majeure en faveur de la parité et de la représentation des femmes dans la vie politique.

Enfin, les circonscriptions cantonales, dont le périmètre n'avait que très peu changé depuis leur création en 1790, ont fait l'objet d'une profonde révision de leurs limites afin de les adapter aux évolutions démographiques des territoires et de permettre la mise en œuvre du scrutin binominal.

SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015 – 9H30
NOUVEAU SIÈCLE DE LILLE, PLACE MENDÈS-FRANCE

QUELLE REPUBLIQUE VOULONS-NOUS ?
SAVOIR, COMPRENDRE, AGIR
ENTRÉE LIBRE

De Valmy au Mur des Fédérés, de l'abolition des privilèges au Conseil national de la résistance, le peuple français a écrit "sa" République. Une République une et indivisible, porteuse d'idéal et d'utopie. Transcendée par sa devise "Liberté-Egalité-Fraternité".

Mais la République est aujourd'hui malmenée, attaquée dans ses fondements, minée par le communautarisme, le populisme et le retour à un nationalisme malveillant. Le pacte républicain, notre socle commun, s'effrite face à la dureté des temps, à un monde en crise, à la mondialisation, au réchauffement climatique, à la montée de l'obscurantisme et du terrorisme.

VENEZ MIEUX COMPRENDRE, ÉCHANGER ET DÉBATTRE !